



AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° ____/CEEAC/2026
(SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION
DU MANUEL DE SUIVI-EVALUATION

Direction : Planification, Programmes et Budget
Structure rattachée : Secrétariat Général

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°004/ASMI/ CEEAC/SG/2026

Recrutement d'un (e) Consultant (e) Individuel (le) chargé de l'élaboration du manuel de suivi-évaluation de la CEEAC.

1. La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) vise à promouvoir la coopération et le renforcement de l'intégration régionale en Afrique centrale dans tous les domaines de l'activité politique, sécuritaire, économique, monétaire, financière, sociale, culturelle, sanitaire, scientifique et technique en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer et de préserver les étroites relations pacifiques entre ses Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.

La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale est engagée dans un processus irréversible de concrétisation de son agenda d'intégration. Dans une démarche structurée et cohérente, initiée par la réforme institutionnelle qui a abouti en 2019 à la révision du Traité constitutif de la CEEAC, la Commission a institué un cycle de planification quinquennale pour opérationnaliser les engagements pris par les plus Hautes Autorités de la Communauté.

Ce cycle de planification repose sur une vision claire, qui exprime une ambition collective forte : bâtir, à l'horizon 2050, une Afrique centrale intégrée, pacifique, résiliente et prospère, fondée sur une gouvernance efficace, une économie diversifiée et compétitive, des infrastructures modernes et interconnectées, un environnement durablement préservé et un capital humain pleinement valorisé. Le PSIMT 2026–2030 traduit cette ambition en priorités stratégiques concrètes, mesurables et orientées vers l'impact. Il marque une étape décisive du processus de transformation structurelle des économies des Etats membres de la CEEAC. Ce nouveau cycle stratégique s'inscrit dans la continuité de la réforme institutionnelle engagée en 2019 et constitue le premier cadre opérationnel de mise en œuvre de la Vision de la CEEAC à l'horizon 2050.

Parmi les objectifs prévus dans le Projet Annuel de Performance 2026 il y a le renforcement du système de suivi-évaluation par le recrutement d'un Consultant Individuel chargé de l'élaboration du Manuel de suivi-évaluation.

2. Les services prévus au titre du contrat comprennent l'élaboration d'un manuel de S&E qui permet aux différents acteurs, de travailler sur la base des mêmes procédures, de disposer des mêmes outils de collecte de données et de consolidation des résultats. Ces dispositions de base, qui impliqueront plusieurs acteurs devront permettre de rendre compte (i) de l'utilisation des ressources mises à leur disposition, (ii) des résultats obtenus et des impacts, et (iii) du niveau d'atteinte des objectifs visés.

3. Sur la base du montage institutionnel de la CEEAC, le consultant devra proposer un système qui définisse :

- Une stratégie et des outils de S&E permettant de structurer une approche de suivi évaluation communautaire, un suivi des performances et des résultats de la CEEAC;
- Les modalités de S&E différenciant les méthodes de suivi d'exécution, du suivi des résultats et d'impact, et du suivi financier ;
- Le montage garantissant les interrelations entre le suivi du PSIMT, et le suivi évaluation de la Vision 2050 ;
- Les différents acteurs du S&E et leurs niveaux de responsabilité dans la chaîne de collecte, traitement et diffusion des données de suivi évaluation ;
- Le circuit de diffusion des informations (qui, quoi, quand, à qui, sous quel format) ;
- Les liens à établir entre le suivi technique, et la comptabilité analytique de manière à faciliter l'établissement des ratios coûts efficacité des interventions ;



- Les outils de collecte des informations liées aux indicateurs d'exécution, de résultat, d'impact et de gestion financière ;
- Le mode de calcul des indicateurs, la périodicité de collecte des informations, le type de traitement en fonction du niveau de responsabilité ;
- Les éléments d'un tableau de bord permettant de suivre en temps réel, les principaux indicateurs d'exécution et de résultats afin de permettre un pilotage efficace de l'exécution du PSIMT ;
- Un plan d'informatisation du S&E incluant une base de données relationnelle comprenant des modules (i) d'information générale sur les Départements/Structures rattachés, les Etats membres et les Institutions spécialisées, (ii) de planification opérationnelle, (iii) de suivi des réalisations, (iv) de suivi financier, et (v) de suivi des résultats. Le plan d'informatisation devra en outre, identifier les logiciels appropriés de suivi technique et suivi financier permettant de créer les interfaces nécessaires entre ces deux fonctions. Afin de garantir une synergie et une complémentarité, le plan d'informatisation à concevoir devra permettre, l'établissement de lien dynamique avec la base de donnée intégrée de toute la CEEAC dans le cadre de la mise en place du Système d'Information global du développement communautaire ;
- Les modalités de mise en fonctionnement de la base de données en termes de personnel, formation, paramétrage, produits...
- Les termes de référence des responsables de suivi évaluation aux différents niveaux de la chaîne de S&E à savoir : les points focaux des Etats membres, les Départements, les Structures rattachées, les Institutions spécialisées, la Direction de la Planification, Programme et Budget le Spécialiste en Planification et Suivi évaluation et le Responsable des Programmes et Projets de la CEEAC ;
- Les thématiques de formation en faveur des différents acteurs de la chaîne afin de permettre un fonctionnement efficace du système de suivi évaluation ;

4. Le Président de la commission de la CEEAC, invite les Consultants Individuels, à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants Individuels intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, expérience et connaissances du domaine de suivi-évaluation etc.).

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

6. Les Consultants Individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (Termes de Références) durant les horaires administratifs de la Commission de la CEEAC (7H30 à 15H30 heure, heures de Libreville) du lundi au vendredi les jours ouvrables, à l'adresse ci-après :

Direction de la Planification, Programmes et Budget ; Secrétariat Général

Commission de la CEEAC ; BP : 2112 Libreville – (Gabon)

644 Boulevard Triomphale Omar Bongo Ondimba ; Tél. : (+241) 44 47 31 / (+241) 74 287 549 ;

E-mail : francisco.mangue@ceeac-eccas.org et bonaventure.nduwimana@ceeac-eccas.org.

7. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés en langue française par voie électronique (courriel) à l'adresse mail ci-après : commission@ceeac-eccas.org et drhmg@ceeac-eccas.org copie à francisco.mangue@ceeac-eccas.org et bonaventure.nduwimana@ceeac-eccas.org au plus tard le 10/09/2016 A. 16..... (Heure locale).


Le Secrétaire Général ai
M. Francisco NSUE MANGUE